

# Compte Rendu de la réunion riverains du 13.06.2023

## STATIONNEMENT SUR CHAUSSEE RUE CHARLES NICOLLE

◆ <b>Objet</b> : Présentation des aménagements de mise en sécurité	
◆ <b>Personnes concernées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Elus</b></li><li>- C.Joussaume (Excusé)</li><li>- G.Martin<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ville de Saint-Médard-en-Jalles</b></li></ul></li><li>- C.Perpère</li><li>- E.Tullon</li><li>- S.Ramblière (Excusé)</li><li>• <b>Bordeaux métropole</b></li><li>- D.Humphrey</li></ul>	• <b>Habitants et riverains</b>

### La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation par la ville du projet de signalisation
- Échanges avec les riverains

#### ▪ 1) *Projet d'aménagement*

Suite à plusieurs réclamations de riverains via l'application TMC concernant du stationnement sur trottoir, la vitesse excessive ainsi que le retournement non réglementé des véhicules sur chaussée, la ville a demandé à la métropole d'étudier des propositions d'amélioration.

Le service signalisation de la métropole a proposé la création de places de stationnement sur chaussée en chicane afin de répondre également au besoin de stationnement. Le positionnement en quinconce vise à faire ralentir les véhicules, problématique également évoquée par certains riverains.

La ville rappelle qu'il est interdit de se stationner sur les trottoirs , l'amende encourue est de 135€.

Concernant le retournement des véhicules sur chaussée principalement le matin lors de la dépose des élèves, la métropole propose deux solutions :

- la création d'un îlot central marqué au sol afin d'interdire matériellement le retournement des véhicules dans le virage, possibilité d'ajouter des balises en plastique pour empêcher matériellement le retournement.
- création d'un micro-giratoire marqué au sol au niveau du virage, cela nécessite l'agrandissement de la chaussée pour garantir la giration des véhicules ainsi que le déplacement des trottoirs (emprise à prendre sur les accès DVL de 5 riverains).

#### ▪ 2) *Echanges*

Les riverains ne souhaitent pas la solution de création du micro giratoire car elle jugée trop contraignante.

Ils souhaitent à l'unanimité la mise en place de l'îlot central marqué au sol afin d'interdire le retournement mais ils souhaitent que des marquages en pointillé soient dessinés au sol de façon à permettre l'entrée et la sortie des riverains attendant au virage.

Certains riverains ne souhaitent pas de stationnement sur chaussée car ils estiment qu'ils n'ont pas la nécessité de stationner des véhicules sur le domaine public. Au vu du nombre de véhicules stationnés sur trottoir au quotidien notamment des parents d'élèves, la ville insiste sur la nécessité de créer du stationnement sur chaussée afin de faciliter l'accessibilité piétonne le long des trottoirs.

Les avis étant partagés et tous les habitants concernés n'étant pas présents, la ville propose la possibilité de donner un avis sur le site internet de la ville.

La ville rappelle également que l'entretien des trottoirs (désherbage) relève de la responsabilité des riverains jusqu'au caniveau.

▪ **3) Suites à donner**

La métropole doit revoir la proposition concernant l'îlot central afin de permettre le franchissement pour les entrées et sorties des riverains.

La ville doit mettre en ligne le CR afin que l'ensemble des riverains puissent se manifester notamment sur la question de l'expérimentation du stationnement sur chaussée.

Les riverains ont jusqu'au 30 juillet 2023 pour donner un avis.